

# Avis public

Régie des alcools, des courses et des jeux

## AVIS DE DEMANDES RELATIVES À UN PERMIS OU À UNE LICENCE

Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les 30 jours de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ci-après mentionné en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit assermenté qui fait état de ses motifs, ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les 45 jours de la publication du présent avis.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur ou à son procureur, par courrier recommandé ou certifié ou par signification à la personne, et être adressée à la Régie des alcools, des courses et des jeux, 1, rue Notre-Dame Est, bureau 9.01, Montréal (Québec) H2Y 1B6.

NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR	NATURE DE LA DEMANDE	ENDROIT D'EXPLOITATION
-----------------------------	----------------------	------------------------

Dekhockey de la Capitale inc. 9115 Boulevard de l'Ormière Québec (Québec) G2B 3K2	Un permis accessoire dans un centre sportif incluant une terrasse.	DEKHOCKEY DE LA CAPITALE 190 Route 138 Saint-Augustin-des-Desmaures (Québec) G3A 0E9 Dossier : 10198499
--	--	---

Québec



**22,65\$  
PAR HEURE**

**+1,25\$  
PRIME DE SOIR**

**+1,75\$  
PRIME DE NUIT**

 Saint-Marc-  
des-Carières

De service, de nature

## Invitation à déposer des offres d'achat sur un terrain municipal

La ville de Saint-Marc-des-Carières (ci-après, la « Ville ») désire obtenir des offres de prix afin de procéder à la vente en bloc d'une propriété foncière destinée à un développement résidentiel. Ci-dessous, les informations relatives à la propriété visée par la vente :

No cadastre rénové	: 6 160 317
Superficie totale approximative	: 104 473 m <sup>2</sup> (1 124 575 pi <sup>2</sup> )
Superficie bâtable approximative	: 70 880 m <sup>2</sup> (763 000 pi <sup>2</sup> )
Matricule	: 1573-45-6217
Zonage municipal	: Rx-7/Résidentielle de réserve
État	: Vacant, boisé et arbustif
Lotissement	: Plan préliminaire de lotissement disponible

Les personnes et entreprises intéressées à présenter des offres peuvent se procurer une copie des documents de l'appel de propositions en communiquant avec Madame Chantal Valois, urbaniste à l'adresse courriel : [direction.urbanisme@villestmarc.com](mailto:direction.urbanisme@villestmarc.com). Elles peuvent aussi se présenter au bureau de la Ville aux heures d'ouverture, à l'adresse suivante :

Hôtel de ville  
Ville de Saint-Marc-des-Carières  
965, boul. Bona-Dussault  
Saint-Marc-des-Carières  
(Québec) G0A 4B0

La Ville ne s'engage pas à accepter une des propositions reçues et ne rembourse aucun frais pour les coûts de préparation des soumissions.

De plus, la Ville décline toute responsabilité à l'égard de l'une ou l'autre des personnes ou entreprises ayant soumis des propositions dans le cas du rejet de toute proposition.

Seules des propositions de prix d'au moins de 0,26\$ par pied carré seront analysées.

Donné à Saint-Marc-des-Carières, ce 18<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2023.

Marc-Eddy Jonathas  
Directeur général/greffier-trésorier



## AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE

Prenez avis que, suite au décès de Madame Denise Cantin, le 4 juillet 2022, laquelle résidait au 719-225 rue Perrin, St-Raymond, Qc, G3L 0E6, un inventaire a été préparé par le liquidateur. Cet inventaire peut être consulté, par les intéressés seulement, au 216 rue des Lilas, St-Raymond, QC, G3L 2H4.

## Après m'avoir

# lu



## Recyclez-moi!

RÉGIE RÉGIONALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE PORTNEUF



RRGM RP  
Régie régionale de gestion des  
matières résiduelles de Portneuf

## APPEL D'OFFRES COLLECTE ET TRANSPORT DES ORDURES, DES MATIÈRES RECYCLABLES ET DES MATIÈRES ORGANIQUES POUR TOUS LES CONTENANTS À CHARGEMENT AVANT

La Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf demande des soumissions pour une durée de trois (3) ans ou cinq (5) ans, pour la collecte et le transport des ordures, des matières recyclables et des matières organiques pour tous les contenants à chargement avant sur son territoire comprenant 23 municipalités soient Cap-Santé, Deschambault-Grondines, Donnacona, Fossambault-sur-le-Lac, Lac-Saint-Joseph, Lac-Sergent, Neuville, Notre-Dame-de-Montauban, Pont-Rouge, Portneuf, Rivière-à-Pierre, Saint-Alban, Saint-Basile, Saint-Casimir, Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, Sainte-Christine-d'Auvergne, Saint-Gilbert, Saint-Léonard-de-Portneuf, Saint-Marc-des-Carrières, Saint-Raymond, Saint-Thuribe, Saint-Ubalde, Shannon ainsi que les Territoires non organisés de la MRC de Portneuf. Au terme de cet appel d'offres, la Régie entreprendra une réflexion et statuera si elle octroie un contrat en ce sens.

Le devis et les autres documents de soumissions seront disponibles sur le site du Service électronique d'appels d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO) à compter du 26 avril 2023.

Les contrats octroyés sont assujettis à l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO), à l'Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick (2008) (AQNB), à l'Accord de libre-échange canadien (ALEC) ainsi qu'à l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG).

Les soumissions, sous pli cacheté, seront reçues par le soussigné au bureau de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf, 1300, chemin du Site, Neuville, province de Québec, G0A 2R0 jusqu'à 10 h, le lundi 29 mai 2023. L'enveloppe devra être identifiée clairement « **Soumission collecte et transport des matières résiduelles pour tous les contenants à chargement avant** ». Les soumissions seront ouvertes immédiatement après l'heure limite. L'ouverture des soumissions se déroulera avec la présence du public et de ceux qui ont soumissionné.

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé ou d'un cautionnement émis par une compagnie d'assurances autorisée fait à l'ordre de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf pour un montant égal aux spécifications du devis.

La Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues sans encourir aucune obligation envers le ou les soumissionnaires.

**DONNÉ À NEUVILLE, LE 26 avril 2023.**

David Loranger-King  
Directeur général

>15755

## MRC de PORTNEUF

La Municipalité régionale de comté de Portneuf (ci-après, la « MRC ») requiert des offres de services pour la fabrication et l'installation d'éléments signalétiques dans le cadre du projet Promenade-Fleuve et procédera à l'ouverture publique de ces dernières le vendredi 9 juin 2023, à 13 h 35, dans le cadre de l'appel d'offres suivant :

### Appel d'offres n° CR 050-02-2023-2 – Promenade-Fleuve / Fabrication et installation des éléments signalétiques (2<sup>e</sup> affichage – formule révisée)

Les propositions dans une enveloppe cachetée et portant la mention « Appel d'offres n° CR 050-02-2023-2 Promenade-Fleuve / Fabrication et installation des éléments signalétiques » seront reçues **avant 13 h 30, le 9 juin 2023** à l'adresse suivante :

185, route 138, Cap Santé (Québec), G0A 1L0.

Les heures d'ouverture de l'endroit de réception sont de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h du lundi au vendredi.

#### AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES

Les documents d'appel d'offres ne peuvent être obtenus que par l'intermédiaire du Système électronique d'appel d'offres (SEAO) à l'adresse [www.seao.ca](http://www.seao.ca) ou en téléphonant au numéro sans frais 1 866 669-7326. L'obtention des documents est sujette à la tarification de cet organisme.

La MRC n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique soient incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

Seules seront considérées les soumissions qui seront présentées par des fournisseurs ayant un établissement au Québec ou dans un territoire visé par un accord intergouvernemental de libéralisation des marchés applicable à la MRC.

La MRC ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des offres de services reçues. Elle se réserve également le droit de les accepter en tout ou en partie si le projet s'y prête et si la formule de soumission le prévoit.

Donné à Cap-Santé, le 26 avril 2023.

Josée Frenette, B.A.A., OMA  
Directrice générale et greffière-trésorière

>15846

## MRC de PORTNEUF

MUNICIPALITÉ DES TERRITOIRES  
NON ORGANISÉS (TNO)  
MRC DE PORTNEUF

### AVIS PUBLIC

Est par la présente donné par la soussignée :

**QU'**il y aura dépôt du rapport financier 2022 et du rapport des auditeurs de la MRC de Portneuf ainsi que de la municipalité des territoires non organisés (TNO) de la MRC de Portneuf, lors de la séance ordinaire du conseil de la MRC qui se tiendra le 10 mai 2023, à 19 h.

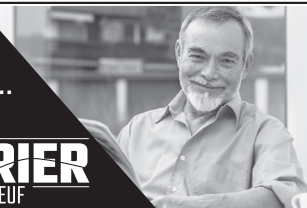
Les séances du conseil de la MRC se tiennent dans la salle St-Laurent de la MRC de Portneuf, sise au 185, route 138, Cap-Santé.

CAP-SANTÉ, CE 26 AVRIL 2023.

Josée Frenette, B.A.A., OMA  
Directrice générale et greffière-trésorière

Quand vous cherchez des  
réponses à vos questions...

**NOUS  
SOMMES LÀ!** **COURRIER**  
DE PORTNEUF



## APPEL DE CANDIDATURES

Centre de services scolaire de Portneuf

**POSTES D'ADMINISTRATEURS À POURVOIR (3 POSTES DISPONIBLES)**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE PORTNEUF**

Le Centre de services scolaire de Portneuf est à la recherche d'**ADMINISTRATEURS**:

- ✓ Disponibles;
- ✓ Domiciliés sur le territoire de la MRC de Portneuf;
- ✓ Capables de travailler en collaboration dans le meilleur intérêt de l'élève, jeune ou adulte;
- ✓ Stratèges, capables d'apporter un éclairage objectif et différent aux problématiques et aux occasions à saisir, et ce, au risque de remettre en question le statu quo;
- ✓ Qui ont envie de s'impliquer dans la réalisation d'une des plus nobles missions, soit l'éducation.

Ces qualités recherchées devront être mises à profit afin de faire émerger le génie collectif des administrateurs en soutien à la réalisation de notre mission.

#### Temps à consacrer:

On estime la charge moyenne d'un administrateur au sein d'un Centre de services scolaire à environ 25 à 30 heures par année, le tout représentant 6 à 8 rencontres en soirée par année.

Évidemment, cette charge augmente si un administrateur s'engage comme président ou vice-président ou comme membre au sein d'un comité.

#### Durée du mandat :

- ✓ Trois ans, le mandat prend fin en juin 2026.

#### Profils recherchés:

**Profil 1** - Une personne ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines;

**Profil 4** - Une personne issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires;

**Profil 5** - Une personne âgée de 18 à 35 ans.

#### Comment poser sa candidature?

Les candidats intéressés sont invités à remplir le formulaire de mise en candidature disponible sur le site internet du CSS de Portneuf : [www.cssportneuf.gouv.qc.ca](http://www.cssportneuf.gouv.qc.ca) et à le transmettre à l'adresse suivante : [dgportneuf@cssportneuf.gouv.qc.ca](mailto:dgportneuf@cssportneuf.gouv.qc.ca) **au plus tard le 15 mai 2023.**

Québec

>15789



MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PORTNEUF

**AVIS PUBLIC****AVIS DE VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE L'IMPÔT FONCIER**

Le présent AVIS est donné par la Municipalité régionale de comté de Portneuf, personne morale de droit public, ayant ses bureaux au 185, route 138, à Cap-Santé, province de Québec, G0A 1L0, ici représentée par madame Josée Frenette, directrice générale et greffière-trésorière.

La vente pour défaut de paiement de l'impôt foncier des immeubles faisant partie du présent AVIS se tiendra le jeudi 8 juin 2023, à 10 h, au 185, route 138, à Cap-Santé, province de Québec, G0A 1L0.

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-CASIMIR**

**Noms des propriétaires :** Yannick Poulin et Tommy Poulin **7 536,82 \$** <sup>(1)</sup>  
Dernière adresse connue des propriétaires : 185, rue Tessier Ouest,  
Saint-Casimir (Québec) G0A 3L0  
Matricule : 0869-82-6653

Lot : 3 928 256

Cadastre : Cadastre du Québec

**Désignation :**

Un immeuble situé au 185, rue Tessier Ouest, dans la municipalité de Saint-Casimir, connu et désigné comme étant le lot numéro 3 928 256 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf.

**Noms des propriétaires :** Yannick Poulin et Tommy Poulin **11 755,19 \$** <sup>(1)</sup>  
Dernière adresse connue des propriétaires : 185, rue Tessier Ouest,  
Saint-Casimir (Québec) G0A 3L0  
Matricule : 0869-94-6649

Lots : 6 347 033 et 6 347 034

Cadastre : Cadastre du Québec

**Désignation :**

Un immeuble situé au 155A à 155D, rue Tessier Est, dans la municipalité de Saint-Casimir, connu et désigné comme étant les lots numéros 6 347 033 et 6 347 034 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf.

**Noms des propriétaires :** Yannick Poulin et Tommy Poulin **6 847,20 \$** <sup>(1)</sup>  
Dernière adresse connue des propriétaires : 185, rue Tessier Ouest,  
Saint-Casimir (Québec) G0A 3L0  
Matricule : 0969-04-1234

Lot : 3 928 318

Cadastre : Cadastre du Québec

**Désignation :**

Un immeuble situé au 180 à 184, rue Tessier Est, dans la municipalité de Saint-Casimir, connu et désigné comme étant le lot numéro 3 928 318 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf.

<sup>1</sup>Ce montant inclut : capital, intérêts, taxes municipales et/ou scolaires et frais de la MRC calculés au 19 avril 2023. Veuillez prendre note que des frais supplémentaires, des intérêts ainsi que les TPS et TVQ applicables peuvent s'ajouter au montant indiqué.

**CONDITIONS POUR ENCHÉRIR :**

Si vous représentez une personne morale, en plus de nous fournir une carte d'identité avec photo, vous devrez nous fournir le nom et les coordonnées de l'entreprise, ainsi qu'une résolution vous autorisant à agir au nom de la compagnie.

Si vous représentez une personne physique, en plus de nous fournir une carte d'identité avec photo, vous devrez nous fournir le nom et les coordonnées de la personne que vous représentez, ainsi qu'une procuration vous permettant d'agir en son nom.

**PAIEMENT :** Paiement complet dès l'adjudication en argent comptant, mandat-poste, traite bancaire ou chèque visé fait à l'ordre de : MRC de Portneuf.

Les immeubles acquis dans le cadre de la vente pour taxes sont assujettis à un droit de retrait d'un (1) an suivant la date de l'adjudication (C.M. art. 1057).

Pour information supplémentaire, veuillez contacter madame Véronique Lille au 418 285-3744, poste 108.

DONNÉ À CAP-SANTÉ, CE 26<sup>e</sup> JOUR DU MOIS D'AVRIL DE L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS.

Josée Frenette, B.A.A., OMA

Directrice générale et greffière-trésorière

MUNICIPALITÉ DE DESCHAMBAULT-GRONDINES  
MRC DE PORTNEUF**AVIS PUBLIC****AVIS DE PROMULGATION  
RÈGLEMENTS N°293-23, 294-23 et 295-23**

Avis public est donné de ce qui suit :

Le conseil de la municipalité de Deschambault-Grondines a adopté le 13<sup>e</sup> jour du mois de février 2023 :

• Le règlement N°293-23 modifiant le règlement de zonage N°125-11 afin d'autoriser l'implantation de conteneurs à des fins autres que celles pour lesquels ils ont été construits.

Ce règlement a pour but d'autoriser l'emploi de conteneurs comme bâtiment complémentaire dans certaines zones du territoire et de prévoir des modalités visant à encadrer leur installation.

• Le règlement N°294-23 modifiant le règlement de zonage N°125-11 afin d'autoriser les bâtiments complémentaires à moins de 30 mètres de l'autoroute 40.

Ce règlement a pour but de préciser que les marges de recul particulières à respecter à l'égard de l'emprise de l'autoroute Félix-Leclerc (40) s'appliquent uniquement aux bâtiments principaux et à prévoir une distance minimale de 10 mètres pour un bâtiment complémentaire aux usages autres que l'habitation.

• Le règlement N°295-23 modifiant le règlement de zonage N°125-11 et visant à assurer la concordance avec le règlement N°404 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf.

Ce règlement a pour but de préciser au règlement de zonage que les activités d'agrotourisme à la ferme, telles que les services de repas et les visites guidées, et le stationnement de véhicules récréatifs autonomes des clients de passage sur une exploitation agricole peuvent être autorisées à l'intérieur des zones agricoles dynamiques (A) et agroforestières (Af) selon les conditions prescrites au Règlement sur l'autorisation d'aliénation ou d'utilisation d'un lot sans l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (c. P-41.1, r.1.1).

Des copies de ces règlements ont été déposées au bureau de la soussignée ainsi que sur le site Internet de la municipalité, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ À DESCHAMBAULT-GRONDINES, CE 26<sup>e</sup> JOUR D'AVRIL 2023.

Karine St-Arnaud, directrice générale et greffière-trésorière

&gt;15844

**15%**  
de rabais, ce n'est pas rien.Nous sommes  
une coopérative.  
Nos membres annonceurs  
paient moins cher.**COURRIER**  
DE PORTNEUF  
Une équipe dynamique**Golf des Pins**  
Saint-Alban

LE CLUB DE GOLF DES PINS

invite ses actionnaires à son

**Assemblée annuelle des Actionnaires**

dimanche 7 mai 2023, 9h00

au Club de golf des Pins

Saint-Alban

informations : FinanceGolfDesPins@hotmail.com

&gt;15820